Contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Différences

mrap

NOVEMBRE 1989 - No 94 - 10F

E D I T O

FISSURES DANS L'APARTHEID

L'indépendance de la Namibie - occupée par l'Afrique du Sud depuis 1920 - constitue un échec cuisant pour les dirigeants de Prétoria. Le contrôle de cette "province", en violation des décisions de l'ONU, était devenu pour eux très difficile après les revers militaires subis par leurs troupes et leurs mercenaires de l'UNITA, en territoire angolais.

En Afrique du Sud même, par les effets d'une organisation sociale rétrograde et du combat que mène le mouvement anti-apartheid, par la pression des sanctions extérieures, effectives ou menaçantes, l'économie se trouve ébranlée, le pays devient, selon le mot d'ordre de l'ANC, de plus en plus "ingouvernable". Obligé de manœuvrer en recul, le nouveau président, Frederick De Klerk, feint de maîtriser des évolutions qu'il ne peut empêcher. C'est dans ce contexte qu'il libère Walter Sisulu et d'autres responsables des luttes de libération. (lire article p. 6)

A l'évidence, les dirigeants sud-africains, même contraints à des concessions, sont prêts à tout pour sauvegarder l'essentiel de l'apartheid, y compris la Namibie.

Il est d'autant plus inadmissible qu'ils reçoivent de l'extérieur les soutiens qui conditionnent leur domination : soutiens moraux, avec la tournée des rugbymen ; soutiens économiques, avec la croissance des échanges commerciaux et la complaisance des banques internationales qui viennent une fois de plus de les tirer d'embarras en rééchelonnant leurs dettes.

Pour ceux qui combattent le racisme, les succès remportés sont un encouragement à intensifier la mobilisation contre le régime criminel.

Albert LEVY

PROCHAINE ACTION NATIONALE DU MRAP

LES ASSISES POUR L'EGALITE

Les Assises pour l'égalité se veulent comme une journée inter-active dont le but sera de désigner les mécanismes de l'exclusion et découvrir, dans le témoignage et la détente, les chances de l'égalité.

Le 9 décembre prochain se tiendront à Paris les Assises du Mrap pour l'égalité. L'idée en a germé au congrès (Grenoble, juin 1989) après que fut constaté le paradoxe entre l'enracinement du racisme dans la société et la médiatisation des dénonciations du racisme. Celles-ci restent, en effet, trop souvent, incantatoires ou symboliques. Ni le rapport Hannoun qui abordait de front certaines des causes du développement du racisme, ni les diverses études sur la question du logement ou de l'école (1) n'ont donné lieu à des mesures d'envergure que le Premier ministre se proposait pourtant il y a quelques mois de présenter à l'Assemblée nationale.

Le droit de vote est tombé dans l'oubli aussitôt les échéances électorales dépassées, la loi Joxe (2) n'a pas répondu aux espoirs qu'elle avait soulevés et l'affaire des foulards est venu focaliser une fois de plus l'attention de l'opinion publique sur l'immigration maghrébine et ses identités culturelles.

Ces Assises, conçues comme un "flash" sur la réalité et le dynamisme de la société civile, devraient se dérouler en une "journée inter-active". Autour des questions qui auront été retenues par les comités locaux (3), en fonction de leur expérience sur le terrain, les témoignages seront émaillés de projections de films, de diapositives, de séquences théâtrales...

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETE

A l'heure où nous mettons sous presse, Grenoble, Marseille, Avignon, Grasse, Nantes, les Yvelines préparent ardemment leur entrée en scène. Avec leurs partenaires locaux (associations, radios, syndicats, juristes, sociologues, etc), ils rassemblent et mettent en forme ce qu'ils auront jugé prioritaire de faire connaître. Un double objectif est fixé à cette rencontre :

1°) Donner à voir, à lire ou à entendre comment concrètement les discriminations (sociales, économiques, juridiques) dont sont victimes les immigrés et les Français d'origine appartenant aux couches sociales les plus défavorisées bloquent leur exercice réel de la citoyenneté. Mais aussi comment, comme à Dreux, à Paris 20ème, ou à Annecy, l'action collective et le dialogue ouvrent la perspective à des solutions concrètes dans le domaine du logement, de l'école ou en ce qui concerne la cohabitation de communautés aux pratiques culturelles différentes.

2°) Un bilan devra être dressé afin de fournir au Mouvement et éventuellement aux pouvoirs publics des propositions, les meilleures, les plus susceptibles de systématisation pour que les choses évoluent. Et que l'on sorte des discours sans lendemain.

CE QUI NOURRIT LE RACISME

Quatre séquences sont à l'heure actuelle retenues : logement et conditions de vie, école et éducation, droits civiques, police et justice. En mettant clairement en évidence les inégalités les plus criantes, on pourra saisir de façon plus précise, et mieux localisée, comment elles nourrissent le racisme.

Un film-vidéo, actuellement en tournage, sur le thème des accents de l'hexagone, sera présenté par son réalisateur, Daniel Kupferstein (de la commission antisémitisme et néonazisme).

C'est parce que le Mrap a l'ambition de toujours faire aboutir le discours contre le racisme et les exclusions sur des actes vivants qu'il en appelle à toutes les bonnes volontés, à tous les témoins et acteurs de la vie dans la cité pour décider ensemble de ce qu'il y a lieu de faire.

Plusieurs associations ont été invitées, certaines ont déjà donné leur accord de principe (JALB, Nanas Beurs, Radio-Beur, enseignants de Montfermeil, etc). Sociologues, chercheurs, psychanalystes, écrivains viendront également se mêler au débat de reconstitution de la vie dans la cité pour mieux l'améliorer.

---

(1) Cf dossier p.6/7.

(2) lire article p.3.

(3) L'ensemble des interventions n'est pas fixé à l'heure où nous mettons sous presse ce numéro. Pour tous renseignement et proposition d'intervention, adressez-vous à Norbert Haddad, coordinateur des travaux de préparation des Assises, au siège du Mouvement.

EN BREF

■ UN COMBLE !
En 1987, l'ensemble de la procédure entamée contre Papon pour crime contre l'humanité a été annulée. Il a fallu tout recommencer.
Tout ? Non, car les plaintes que l'ancien responsable de l'administration vichyssoise de Bordeaux avait déposé contre 24 des fils et filles de ses victimes continue à courir. Ce monsieur avait porté plainte pour...diffamation et l'on vient de refuser d'annuler sa plainte.

■ SKINS
Encore une agression commise par des skins. Le 1er octobre, un Iranien de 40 ans a été blessé par une douzaine de jeunes gens porteurs de la croix celtique. Fractures, traumatismes crâniens, les nazillons n'ont pas lésiné avant de se faire cueillir un plus loin. Quatre d'entre eux seront jugés, ils appartiennent au groupe d'extrême-droite l'Oeuvre française.

■ SONDAGE
Après la décision de Michel Noir, maire de Lyon, d'autoriser la construction d'une mosquée dans sa ville, un sondage de l'institut ARSH a été réalisé.
Il indique que 44% des Lyonnais sont favorables à cette idée, 28% sont contre et 30% indifférents. 74% des sondés ont cependant exprimé le souhait d'être consultés par référendum.

■ EXPULSION
Une quarantaine de familles africaines, expulsées par des nervis de leur immeuble de la rue Keller (Paris 11ème) ont été relogées sur ordre de la justice. La même justice a décidé de les réexpulser, pour occupation illégale, au besoin par la force publique.
Explication : le premier jugement concernait la "forme" (l'expulsion violente) et le second le "fond" (l'occupation sans titre).Les quarante familles sont à la rue, dans les formes.

■ TOUVIER
La chambre d'accusation de Paris a décidé, le 19 octobre, le maintien en prison de Paul Touvier, L'ancien chef du service de renseignement de la milice de Lyon est inculpé de crime contre l'humanité.

SUR LA ROUTE, LES TZIGANES

Le sort fait aux Tziganes n'attire qu'exceptionnellement l'attention. La misère, l'exclusion, le rejet sont pourtant leur lot quotidien.

Le numéro d'octobre de *Différences* n'a pas manqué de signaler l'épisode des Tziganes roumains échoués dans des conditions lamentables à Tourville-la-Rivière, en région rouennaise. Misère telle, tellement spectaculaire, qu'ils ont eu droit à la télévision et aux grands quotidiens, et même à une visite du ministre, alerté par "Médecins du Monde". Les secours d'urgence ont été apportés...mais la suite ?

La question centrale est celle de leur situation juridique : obtiendront-ils le statut de réfugiés ? L'OFRA, pointilleuse, ne veut pas de réfugiés "économiques camouflés en politiques". Dans le cas des Tziganes, le motif invoqué de migration est celui de la persécution religieuse. Ils sont protestants évangélistes et dans le rigoureux régime roumain, seuls sont tolérés comme chrétiens les orthodoxes. Mais le motif ethnique et social ne semble pas absent non plus : le nomadisme est interdit en Roumanie.

Bref, au double titre de persécution religieuse et ethnique, il semble que le statut de réfugié ne serait pas usurpé pour ces Tziganes issus de Roumanie.

En second lieu, bien que premiers en urgence, les problèmes d'habitat et d'exercice d'un métier qui puisse être adapté à notre société urbanisée.

Mais si, entre autre, cet "événement" était une occasion de jeter un regard sur "nos" Tziganes, "nos" nomades...français en majorité, mais pas toujours mieux lotis sur tous les plans : séjour, travail, sécurité, considération dans l'opinion...

Faut-il une misère particulièrement spectaculaire pour attirer l'attention ? Ou encore, en négatif, des méfaits de haut vol ? Tous ceux qui fréquentent les gens du voyage de près savent l'honnêteté et le travail de la grande majorité d'entre eux.

Faut-il rappeler ce rapport parlementaire connu sous le nom de "rapport Menga" ? Les quatre pages consacrées aux Tziganes concluaient à la nécessité d'*"obtenir une évolution positive de l'image que se fait l'opinion publique des nomades en général, et notamment rétablir la vérité les concernant, à savoir que seul un petit nombre se livre" à la délinquance* "(1).

De l'évolution positive de l'image des gens du voyage dépend pour une grande part la solution de leurs problèmes, d'importance vitale :

- pour ceux qui continuent de voyager, le droit au stationnement, dans des conditions décentes ;
- pour ceux qui veulent se fixer, mais sans renoncer à leur identité, aux coutumes familiales, à la vie en groupe, en gardant ces caravanes qui sont à la fois un symbole et le moyen courant de repartir sur la route, il faut la possibilité d'acheter ou de louer un "terrain familial"... sans qu'aussitôt pétitions et plaintes assiègent la municipalité du lieu, bien souvent disposée à y prêter une oreille complaisante. On parle beaucoup des minorités dans le monde. On s'indigne vertueusement devant les Etats qui les persécutent. Faisons-nous le ménage devant notre porte ? Le 17 octobre, l'émission d'Antenne 2 sur "le génocide gitan" nous a rappelé que si "la solution finale" des nazis était une horreur spécifique, elle a néanmoins été facilitée par l'indifférence, voire le mépris ancestral, à l'égard des "romanichels" et que leur "holocauste" a souvent été oublié (2) dans la mémoire collective. Significatif, non ?

Jean Bertrand BARY

(1) Cf. la plaquette éditée par le Mrap, Tziganes et gens du voyage...ce qu'il faut savoir, 1984.
(2) Christian Bernadac, L'holocauste oublié, éd. France-Empire.

L'ABCES DOIT ETRE CREVE

L'enquête du juge Murciano, partie des attentats contre les foyers d'immigrés de la Côte d'Azur (un mort et 18 blessés le 19 décembre 1988) n'en finit pas de dévider l'écheveau des réseaux néo-nazis.

Les responsables du PNFE sont inculpés et écroués, mais les derniers rebondissements ont montré qu'il existait au sein de la police une tentative réelle d'implantation d'un service spécial (désigné dans les documents internes au mouvement par les initiales SS).

Le chef en était l'inspecteur Serge Lecanu, membre du PNFE et secrétaire général de la FPIP, syndicat d'extrême-droite de la police.

Le Service Spécial du PNFE comportait une branche "enquête" chargée de l'infiltration en milieu policier et de fouiller les dossiers du ministère de l'Intérieur. Une autre section "documentation" était chargée d'amasser de l'information en détournant des documents officiels. Une troisième section s'occupait de la *"sécurité et la protection rapprochée"*, sans qu'on puisse bien comprendre son rôle exact.

Au total dans cette affaire aux ramifications étendues, 34 personnes ont été interpellées, 17 inculpées, 16 écrouées.

Débouchera-t-on un jour ? L'enquête actuelle a, en tout cas, fait apparaître l'existence de réseaux structurés et dangereux dans l'extrême-droite.

Il faut crever l'abcès.

OBSESSION NATIONAL-CHAUVINE CONTRE LE MRAP

Une section de l'AGRIF (Alliance Générale contre le Racisme et pour le Respect de l'Identité française et chrétienne) s'installe ce mois à Dreux et pourra désormais se porter partie civile *"chaque fois, selon ses protagonistes, que l'on considérera qu'il y a atteinte à la France et aux Français"*. Le Mrap a l'habitude d'être visé comme ennemi intransigeant des idéologies et des pratiques racistes. Notre lutte contre le racisme n'a pas de couleur ou bien elle est de toutes les couleurs. Parce que le racisme ne se divise pas.

Rivarol, pour sa part, nous a également "épinglés" dans son édition d'octobre par le biais d'un courrier de lecteur intitulé *"Racisme autorisé"*. Ce lecteur inspiré dénonçait une annonce, dans *"Le Gratuit"*, d'un jeune homme d'origine juive souhaitant rencontrer une femme de même origine pour des relations sentimentales.

Et le lecteur de crier au racisme et d'interpeller le Mrap et la Licra...

Notre réponse est évidente : nous savons encore distinguer ce qui appartient à la vie privée de chacun et de chacune et ce qui relève de la vie et des institutions publiques. Obsédé par un national-chauvinisme déclaré, *Rivarol* et son lecteur semblent confondre l'une et l'autre. La confusion mentale, ça se soigne.

RACISTES CONDAMNES

Poursuivis par le Mrap pour avoir diffusé, en mai 1988, à l'occasion des élections cantonales à Alfortville des professions de foi racistes, Jean-Pascal Doche et Jean-Pierre Schenadi, candidats du Front national, viennent d'être santionnés. La 12ème chambre correctionnelle du tribunal de Créteil a condamné, par un jugement rendu le 18 octobre 1989, chacun des candidats à 8 000 Frs d'amende et à verser 5 000 Frs de dommages-intérêts au Mrap.

Dans un communiqué publié le 20 octobre, le Mrap conclut : *"Cette nouvelle sanction illustre une fois de plus le caractère profondément dangereux de ce parti de l'exclusion"*.

Par ailleurs, l'abbé Lucien Chavoutier signait en juin 84 dans *La Savoie* un article intitulé "Le virus de FUSALP", dans lequel il décrivait ainsi la direction d'une société parisienne : *"ce groupe de juifs religieux, animés par des rabbins, fait vivre des oeuvres d'éducation. Trois mille élèves, sévèrement sélectionnés dans la jeune élite française, apprenant à devenir des chefs spécialisés selon les dons propres à la race, dans la gestion commerciale et l'animation d'entreprises"*.

La Licra et le Mrap se sont portés partie civile en attaquant l'auteur de ces propos pour provocation à la haine raciale. Au terme d'un procès à rebondissement, la cour d'appel de Lyon a confirmé la condamnation de l'abbé précédemment prononcée par le tribunal correctionnel de Chambéry : le franc symbolique, des dommages et intérêts ainsi que la publication de l'arrêt de justice dans le journal *La Savoie*.

JOXE EN RATTRAPAGE

Les failles de la loi Joxe votée l'été dernier par les députés, avaient permis au Conseil constitutionnel d'annuler l'article 10 de la loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

L'article en question était important puisqu'il instaurait un recours suspensif d'une décision administrative, mais devant le juge judiciaire.

L'annulation du Conseil constitutionnel était précisément basée sur ce mélange des deux juridictions (administrative et judiciaire) au nom du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.

La loi Joxe fut donc publiée sans l'article incriminé. On en restait à la loi Pasqua votée le 9 septembre 1986 : compétence du préfet et absence de contrôle du juge avant exécution de reconduite à la frontière.

Le nouveau texte présenté par le ministre de l'Intérieur devant les députés, le 14 octobre, entend boucher le trou ainsi créé dans le dispositif en permettant aux étrangers de contester, devant le président du tribunal administratif, l'arrêté de reconduite à la frontière qui les frappe.

Ce dernier devra, sous 48 heures, dire si l'arrêté est légal ou pas.

Si l'arrêté est annulé, l'autorisation provisoire de séjour sera automatique.

Mais le préfet pourra faire appel devant le Conseil d'Etat, lequel n'est pas tenu par un délai...

L'étranger pourra aussi faire appel en cas de décision défavorable, mais son appel demeure non-suspensif d'exécution. Il attendra donc la décision du Conseil d'Etat dans son pays d'origine.

Si le texte est voté, il aura pour mérite d'enterrer à peu près totalement la loi Pasqua, sans cependant que toutes les garanties souhaitables de recours soient accordées.

APARTHEID: ALSTHOM COLLABORE

Alsthom a été, au fil des années, largement impliqué dans la mise au point de la centrale nucléaire sud-africaine de Koeberg. En septembre, la preuve a été faite que la collaboration de cette entreprise française avec l'apartheid continuait lorsque les syndicats CGT et CFDT ont dénoncé la présence dans les locaux de l'usine de St-Ouen d'un transformateur de cette centrale. L'engin en panne et qui pèse 150 tonnes doit être réparé dans cette usine.

Le comité d'entreprise a protesté et organisé une exposition sur l'apartheid dans ses locaux. Il a également invité Solly Smith (représentant de l'ANC en France). Réponse de la direction : une demande que les affiches *"politiques et diffamatoires"* soient retirées du local du CE ; un refus de laisser Solly Smith et ses accompagnateurs (dont Jacqueline Grunfield pour le Mrap) entrer dans l'entreprise.

La CGT a également révélé que des ouvriers refusant de travailler sur ce transformateur de Prétoria ont été menacés de licenciement.

LE FN ECARTE

Après les déclarations d'Autant-Lara, les échaufourées provoquées par les députés d'extrême-droite à l'Assemblée européenne, le Parlement européen vient enfin d'exclure le Front national et ses alliés de tout poste de responsabilité du Parlement. Jusqu'à présent, l'extrême-droite européenne détenait la présidence de la délégation pour les relations avec la Suisse et la première vice-présidence de celle avec Israël. *"Nous ne changeons pas les règles du jeu, nous ne faisons qu'éliminer les fascistes. C'est notre ligne de toujours"*, a déclaré Jean-Pierre Cot.

POUR LA PAIX

Une marche non-violente pour la paix au Proche-Orient organisée par la Conférence mondiale des Organisations Non Gouvernementales sur la Palestine aura lieu les 29, 30 et 31 décembre en Israël et en Palestine. Cette marche s'appuie sur deux thèmes : deux peuples, deux Etats ; respect des droits de l'homme : négociation pour la paix.
En France, un rassemblement symbolique (coordonné par la CIMADE) aura lieu à Sète le 29 novembre devant la plaque qui commémore dans cette ville le départ du bateau "Exodus".
Les comités Mrap de Montpellier, d'Avignon, de Sète et de toute la région se joignent activement à cette initiative.

EN BREF

■ PASSEURS PUNIS
La cour d'appel de Grenoble a condamné, le 3 octobre, deux passeurs de travailleurs immigrés clandestins. Augmentant sensiblement les peines prononcées en première instance, la cour les a condamnés à 6 mois de prison dont trois mois fermes.

■ RETOUR
68 900 immigrés, selon un rapport officiel, sont partis dans le cadre de l'aide au retour entre 1984 et 1988. Cette aide se résume au versement en une seule fois des deux tiers des allocations chômage encore dues, plus diverses indemnités.
La faiblesse de ces aides, en échange de la perte de la plupart des droits sociaux et de tout nouveau séjour en France explique sans doute que ce système soit de moins en moins utilisé par les immigrés. Si la moitié des départs ont eu lieu dès 85, l'année 88 n'a totalisé que 5% de tous les départs avec aide au retour.

■ NEO-NAZIS
13 néo-nazis français et allemands, responsables d'une agression contre trois jeunes gens, ont été interpellés à Metz, le 8 octobre.
Le groupe (qui comprend des militaires des deux pays) avait commencé sa soirée par des chants nazis et un film sur Hitler avant d'aller "casser du punk". Ils ont été inculpés.

Pompes funèbres Marbrerie

CAHEN & Cie

43.20.74.52

MINITEL par le 11

ECOLE

DES ENFANTS PRIS

Tandis qu'à Beaucaire le maire reprend le flambeau de l'apartheid scolaire déjà inauguré ailleurs, le port du voile-foulard par des élèves musulmanes remet à l'ordre du jour la question de la laïcité.
Et si on parlait de l'égalité des chances et de la justice au nom de laquelle l'école obligatoire et laïque a été instaurée.

Si un quelconque paradis existait sur terre, ça se saurait. L'espace scolaire français n'échappe pas à ce constat. Pourtant, l'affaire des foulards de Creil, sur-médiatisée (de l'avis même du principal du collège de Creil par lequel "le scandale est arrivé"), bientôt suivie de cas semblables à Marseille et à Avignon, cette affaire semble avoir occulté la réalité des problèmes qui se posent à l'école de 1989. Les prises de position, la plupart exprimées au nom de la laïcité, ont trop vite réduit la question à son aspect le plus anecdotique et immédiat : pour ou contre le "foulard", assimilé sans trop de nuance au voile ou au tchador.
La question du rapport vivant et dynamique entre le principe républicain de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, d'une part, et la liberté de conscience et de culte, d'autre part, peut-elle faire l'économie d'un débat (et de mesures pratiques) qui tienne compte des problèmes de la société d'aujourd'hui ?

EGALITE OU EXCLUSION

Commençons par le commencement : l'école. L'école a subi durant ces quarante dernières années un "effet de masse" indéniable. Un chiffre comparatif : en 1950, 170 000 élèves, principalement issus des couches sociales les plus favorisées, entraient en classe de 6ème. En 1986, ce sont 850 000 élèves, soit la quasi-totalité d'une classe d'âge, qui sont entrés en 6ème. Cette démocratisation de l'école a mis du temps à se réaliser, beaucoup de temps.
Le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, présentait son "projet de loi relatif à l'obligation scolaire et à la laïcité", le 20 juin 1880 devant l'Assemblée nationale. La neutralité religieuse à l'école, selon l'expression de Jules Ferry, se voulait correspondre à "la sécularisation du pouvoir civil" et "par respect pour ce grand principe qui veut que toutes les fonctions soient accessibles à tous les Français quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent".
Cette école laïque s'est faite progressivement en fonction d'idéaux démocratiques, de luttes et de réformes successives, de besoins économiques, de consensus sociaux et idéologiques. Il faudra attendre 1947 pour que le "plan Langevin-Vallon" définisse plus concrètement une philosophie humaniste et égalitaire de l'école en ces termes : "Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum que leur personnalité comporte. Ils ne doivent trouver d'autre limitation que leurs aptitudes. L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture. L'introduction de la "justice à l'école" par la démocratisation de l'enseignement mettra chacun à la place que lui assignent ses aptitudes, pour le plus grand bien de tous. La diversification des fonctions sera commandée non plus par la fortune ou la classe sociale mais par la capacité à remplir la fonction."(1)
On retrouvera l'esprit de ce texte, un an plus tard, dans la déclaration universelle des droits de l'homme, qui reconnaît le "droit à l'éducation", l'enseignement élémentaire gratuit et obligatoire, l'accès aux études supérieures ouvert en pleine égalité à tous, en fonction du mérite.
Cet esprit relève encore aujourd'hui davantage d'un idéal affirmé que d'une réalité généralisée. Les enquêteurs, les chercheurs, les éducateurs mettent l'accent sur deux phénomènes qui minent l'égalité des chances à l'école de la République :
1°)Les élèves issus des familles défavorisées (ouvriers, employés, immigrés) sont les premières victimes des mécanismes de sélection par l'échec : 80% des enfants qui ne savent pas lire correctement sont d'origine populaire. En classes de terminales mathématiques, on observe même un renversement de tendance : en 1967, les enfants des couches sociales supérieures représentaient 20% des effectifs, en 1980, ils sont 40%.
2°)Les élèves issus de l'immigration subissent par un jeu de proportion mathématique plus durement les effets de la sélection socio-économique. Etant plus nombreux à provenir des milieux socialement défavorisés, ils sont plus nombreux à échouer leur carrière scolaire. Ainsi, 27% des jeunes Français d'origine présentent des retards dans l'enseignement primaire alors que ce chiffre atteint 49% chez les enfants d'immigrés. Mais, à situation socio-économique équivalente, l'échec est de proportion équivalente (2).
Ces réalités sont connues et un rapport ministériel concluait en 1983 : "Où sont donc la justice et l'égalité des chances des jeunes Français devant le service public de l'Education nationale ?" (3). En somme le système scolaire reproduit fidèlement toutes les exclusions du système économique et social (4).

LAICITE ET IDENTITES

Ce développement ne nous éloigne pas des foulards, ou si peu. Il peut simplement nous aider à mieux poser la problématique par laquelle on appréhende généralement les immigrations actuelles, enfants compris. Les immigrés sont présentés comme posant problème à la société. Alors qu'ils font organiquement partie de cette société, qu'ils sont concernés par ses problèmes au même titre que l'ensemble de la population. On fait comme si la culture, en France, était unique, comme si les moeurs étaient uniformes, comme si la modernité ne cotoyait pas des survivances du passé, comme si les immigrés (notamment les plus "différents" d'entre eux) venaient faire des vagues dans une mère-patrie éternellement calme.
Symptomatiquement, ces foulards ont révélé au grand jour les difficultés de l'école assimilatrice des différences face aux pratiques religieuses. Et l'on a

L'APARTHEID SCOLAIRE

Après Courbevoie, Paris, Montfermeil, c'est à Beaucaire que le maire, Jean-Marie André, ferme les portes de l'école aux enfants d'immigrés. Il menace, comme Pierre Bernard à Montfermeil, de les priver de cantine et de transport si les responsables des écoles ne s'alignent pas sur sa position. Les enfants d'immigrés font encore les frais d'une manipulation politique et ségrégationniste des problèmes réels qui se posent à l'école.
Bien que Pierre Bernard ait été poursuivi par le Mrap pour des faits semblables et condamné en février 1988 par la justice pour discrimination raciale, malgré le mouvement d'opinion dans la ville (rassemblements publics dont un organisé par le Mrap le 12 octobre, grève des instituteurs à l'appel du SNI suivie à 80%, opposition de certains élus locaux, création d'un collectif "école-immigration"), malgré les poursuites judiciaires engagées par le ministre de l'Education nationale (1) et d'associations comme le Mrap, l'apartheid scolaire contamine. Cette ségrégation illégale s'exprime quasi systématiquement dans les ZEP (zones d'éducation prioritaire), là où précisément les conditions socio-économiques de la population exigeraient davantage de moyens pour lutter contre l'échec scolaire qui contredit les principes de justice et d'égalité des chances.
L'exclusion a aussi frappé à Priziac (Morbihan) où le maire ayant décidé d'expulser plusieurs familles tziganes du terrain où elles campaient, quatorze enfants ne sont plus scolarisés. C'est la troisième fois depuis le début de l'année scolaire que des Tziganes sont expulsés du territoire communal. Le Mrap, répondant à l'appel des familles et de l'institutrice, a lancé une pétition de soutien. Le maire, lui, refuse "la polémique lancée par le Mrap et l'institutrice".
L'ensemble de ces faits disséminés ressemble à une poussée de ségrégation scolaire qui a curieusement lieu au moment où l'extrême-droite et sa presse mènent campagne contre les livres scolaires en remettant en cause leur contenu d'ouverture sur le monde et sur la réalité du "creuset français". L'affaire des foulards est arrivée à bon escient dans cette campagne pour provoquer à la haine et présenter les enfants d'immigrés comme les causes du mal-être scolaire. A quand la déportation ? ■

(1) Le Mrap exprime sa satisfaction après la décision du ministre de l'Education nationale, M. Lionel Jospin, d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de M. Pierre Bernard, maire de Montfermeil. Celui-ci vient de reculer, mais "l'exemple" a germé ailleurs.

EN OTAGES

parlé de la petite croix sur ou sous le chemisier, de l'étoile de David, de l'absence d'élèves israélites le samedi pour cause de shabat, des fêtes religieuses chrétiennes demeurées fêtes nationales pour tous...
L'apparent consensus vole trop vite en éclat pour que soient seules concernées les cinq ou six gamines qui refusent d'ôter leur voile-foulard en classe au nom de leur conviction religieuse. Le discours sur l'"identité pure" va bon train et un ex-président de cette République laïque demande même un débat parlementaire sur l'identité nationale qui serait menacée.
Comme le souligne Gilles Verbunt, "il n'est qu'à voir l'enfermement de la problématique de l'intégration dans l'éternelle alternative : assimilation ou ghetto. Cet enfermement relève d'une vision illusoire de ce qu'est la société française (on se trompe sur son unité), de ce que sont les communautés d'étrangers (on se trompe sur leur homogénéité et leurs projets) et de ce qu'est un processus d'acculturation (on se trompe sur la définition de la culture)" (5).
C'est semble-t-il par cette illusion que beaucoup de monde s'est transformé, ces derniers temps, en commentateurs attitrés du Coran. Comme si tous les pays musulmans disposaient de la même juridiction, comme si tous les musulmans étaient d'affreux oppresseurs sexistes, comme si toutes les musulmanes portaient tchador dans une réclusion solitaire...
En se plaçant résolument du point de vue des principes laïcs, on aurait tort de porter des jugements à l'emporte-pièce sur l'Islam et les musulmans, en oubliant que de tels jugements peuvent ouvrir la brèche à une polémique aussi stérile que malsaine entre les religions, entre les croyants et les non-croyants, entre les croyants de différentes religions.

LE DROIT A L'ENFANCE

La laïcité de l'école est un principe-clé. Elle permet aux enfants, aux adolescents et aux adultes de vivre leurs convictions religieuses ou leur absence de religion sans qu'un quelconque rapport de force vienne leur dénier ce droit fondamental. Le prosélytisme religieux et l'engagement confessionnel ne peuvent que se dérouler hors de l'école. Ce qui n'exclut pas que des accomodements soient possibles dans la mesure où ils ne mettent pas en cause la discipline collective que suppose l'enseignement et où ils ne compliquent pas la gestion des établissements. Ceux qui tiennent à l'enseignement des préceptes religieux et à l'application stricte des rites ne peuvent l'imposer aux autres. Les écoles privées - juives, catholiques, protestantes - semblent bien répondre à ce besoin. Il reste aux musulmans qui le souhaitent de s'organiser au même titre que les autres religions pour exercer pleinement leur droit de culte dans le respect de la séparation du privé et du public qui n'est autre qu'un principe de fond de l'Etat de droit.
Les pouvoirs publics ont peut-être un peu trop tardé à susciter auprès des divers regroupements, associations et autorités musulmanes de France, une approche qui puisse aboutir sur la création d'une structure islamique crédible, représentative et qualifiée.
Les enfants ne doivent plus être utilisés comme des otages dans les conflits qui opposent les adultes. Les parents détiennent une responsabilité directe dans l'évolution du problème, tout aussi grande que celle des enseignants et des gestionnaires de l'école.

Chérifa B.

(1)Cf "A l'école de la discrimination", Gérard Courtois, n° spécial du Monde diplomatique : "le triomphe des inégalités".
(2) Cf les travaux d'Hélène Milet, socio-linguiste à OMINOR, Lille, dont son "analyse des performances linguistiques comparées d'enfants de migrants et d'enfants français d'origine de même milieu socio-économique en situation scolaire."
(3) Antoine Prost, "Les lycées et leurs études au seuil du XXIème siècle", ministère de l'Education nationale, service de l'information.
(4) Conseil économique et social, "Grande pauvreté et précarité", rapport présenté par le Père Wresinski.
(5)"Vive le conflit culturel", article paru dans Hommes et Migrations, octobre 1989, n°1125. Gilles Verbunt est l'auteur de l'excellent livre, Le Creuset français, éd. du Seuil, 1988.

J E M ' A B O N N E

NOM ..... PRENOM .....
ADRESSE .....
.....
Ci-joint un chèque de :
❒ 200 Frs (1 an) ❒150 Frs (1 an - étudiants et chômeurs)
❒ 120 Frs (6 mois) ❒ 80 Frs (6 mois - étudiants et chômeurs)
❒ 300 Frs (Etranger) ❒ 500 Frs (Soutien)
❒ 1 000 Frs (Abonnement d'honneur)
à l'ordre de DIFFERENCES, 89, RUE OBERKAMPF, 75011 PARIS

DECLARATION COMMUNE SNES-MRAP

LAICITE ET PLURALISME

La France ne peut admettre que des enfants, des adolescents, soient exclus des écoles de la République à raison de leur origine.
Le MRAP et le SNES condamnent de telles méthodes. Ils attirent l'attention de l'opinion publique sur les dangers d'utiliser l'école laïque comme un lieu d'affrontements idéologiques, religieux et politiques.
Les deux organisations refusent la confusion entretenue entre musulmans et intégristes ainsi que la solution à coup d'interdits des questions complexes que pose l'intégration de l'Islam dans la société française.
L'intolérance ne peut conduire qu'à alimenter l'injustice, nourrir les promoteurs de l'exclusion des immigrés en France, favoriser les fanatismes et alimenter les intégrismes.
Dans ce contexte, le MRAP et le SNES réaffirment leur attachement :
- à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- à l'école laïque ouverte à tous sans distinction de croyance, d'opinion ou de manière d'être et respectueuse du droit à la diversité dans le cadre des règles de l'école de la République ;
- à l'égalité de la femme et de l'homme ;
- au droit de chaque jeune à la protection de son autonomie et de sa liberté.
L'école, tout comme la société, est un creuset. Son identité s'est forgée par l'apport de chacun. Au nom de la neutralité, l'école ne saurait être réductrice des différences. C'est par le respect du pluralisme, dans le cadre des règles de l'école laïque, par l'apprentissage des valeurs de tolérance, d'égalité et de fraternité, que disparaîtront les tentations de l'intolérance et que se forgera le citoyen de demain.
Le MRAP et le SNES ont appelé, sur ces bases, à une conférence de presse commune.

Autres communiqués rendus publics :

■ [...] Le Mrap s'inquiète de l'amalgame effectué entre intégrisme et pratique religieuse. Pour s'opposer à d'éventuelles manifestations de fanatisme ou d'intolérance, l'Ecole doit mettre en oeuvre des moyens pédagogiques appropriés ; en aucun cas, des mesures autoritaires ne sauraient apporter de solution. La France se doit d'assurer la liberté de tous les cultes. (5 octobre)

■ [...] Laïcité, tolérance, exclusion. Après avoir attiré l'attention sur la complexité des problèmes posés, le MRAP définissait les principes à partir desquels serait définie une issue conforme aux idéaux de la République. Il constatait que "le repli sur elles-mêmes de certaines minorités et leur volonté de manifester avec insistance leur identité ne sont-elles pas la conséquence d'une négation de celle-ci, d'un rejet quotidien au sein de notre société ? Chacun de nous est interpellé à ce sujet. Le Mrap, attaché à la laïcité et aux droits de tous, prend des dispositions pour que le débat s'approfondisse face aux nouvelles données du pluralisme en France". (17 octobre)

■ [...] "Le Mrap, se félicite des protestations que ces faits inquiétants suscitent dans les milieux les plus divers. Il condamne avec indignation les fauteurs de confusion et de haine, tel le Front national, qui s'emploient dans ce contexte à dresser l'opinion contre la population d'origine étrangère". (21 octobre)

EN BREF

■ LES REVISIONNISTES AUTRICHIENS

Un élu d'extrême-droite au Conseil fédéral autrichien (notre Sénat) a déclaré qu'il était permis *"de douter"* dans certains cas de l'existence des chambres à gaz nazies, qu'on ne savait pas qui, de Hitler ou des démocraties occidentales, porte la plus grande responsabilité dans la Seconde Guerre mondiale ou encore que l'amiral Canaris (qui négocia secrètement avec les Américains) était un traître...

Le FPO, dont cet élu est membre, est très gêné par ces déclarations au moment où il négocie son entrée dans l'Internationale libérale.

Reste que le FPO ne peut renier ses racines : il a été fondé par d'ex-nazis qui déploraient encore récemment les "persécutions" dont ils avaient été victimes après la guerre en dénonçant par la même occasion les intrigues de la franc-maçonnerie internationale.

Le FPO a obtenu, début octobre, 16% des voix dans une élection régionale.

■ LES MORTS DE BRUXELLES

Le professeur Joseph Wybran, président du Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique (CCOJB) a été tué sur le parking de l'hôpital où il travaillait le 4 octobre dernier.

Dans un communiqué, le Mrap exprime sa solidarité avec la famille et la communauté juive. Il souligne que ce meurtre *"intervient dans un climat caractérisé par une montée de l'antisémitisme attisé par des propos qui, dans divers pays, ont outrageusement défrayé la chronique"*. (4 octobre)

Le 29 mars dernier déjà, un autre responsable religieux de Belgique, Abdullah Al Ahdal, avait été assassiné dans son bureau de la grande mosquée de Bruxelles.

■ AGIR POUR TIMOR-EST

A l'occasion de la visite du Pape à Timor-Est, cette île annexée par l'Indonésie en 1976 en violation du droit international, un collectif Agir pour Timor s'est constitué en France avec l'appui du Mrap.

AFRIQUE DU SUD: UNE PREMIERE VICTOIRE

Les évolutions en cours à Prétoria ne signifient pas la fin de l'apartheid. Le danger, rappelle Walter Sisulu, c'est la démobilisation après de premiers succès.

Le gouvernement sud-africain a dû, en quelques semaines, lâcher plus de lest que durant les dernières années. De l'autorisation de manifester lâchée du bout des lèvres, l'opposition a fait un raz de marée, au Cap, à Durban, à East-London en faisant descendre dans la rue des dizaines de milliers de personnes, drapeaux de l'ANC en tête. Sous la poussée populaire, les concessions se multiplient qui mettent à mal l'apartheid mesquin, quotidien.

Enfin, le 15 octobre, huit militants anti-apartheid, dont sept anciens responsables de l'ANC ont été libérés après 25 ans de détention.

Une ouverture de Prétoria ? Surtout une victoire due à l'énorme pression intérieure contre le système.

Aussitôt libres, les sept compagnons de Nelson Mandela ont réaffirmé leur appartenance et leur fidélité au combat de l'ANC. Et puisqu'on parle beaucoup de négociations en Afrique du Sud, ils ont redit qu'elles auraient peut-être lieu, mais pas avant que l'état d'urgence ne soit levé, les prisonniers politiques libérés, les organisations politiques reconnues, les exilés autorisés à rentrer. L'ANC est désormais au centre de la vie politique sud-africaine et elle est apparue officiellement en public pour la première fois dans son meeting du 29 octobre. En fait, elle est actuellement le pivot sans qui rien ne pourra avancer.

L'ANC, les dirigeants du mouvement démocratique l'ont dit : oui à la négociation, mais pas sur l'aménagement de l'apartheid, sur sa destruction.

Qu'on ne s'y trompe pas, De Klerk n'ouvre pas de portes, ce sont des brèches qui se creusent dans le mur du racisme institutionnalisé.

"Pas question d'arrêter la lutte", déclarait à sa sortie de prison Walter Sisulu. *"Les changements actuels, même s'ils sont agréables, ne sont pas fondamentaux. Frederick De Klerk est seulement un homme plus sophistiqué, plus diplomate..."*

"Il faut, a souligné Walter Sisulu, *que les sanctions économiques soient renforcées. Car le danger est que, à cause de la nouvelle image du gouvernement sud-africain, la communauté internationale se dise : on peut relâcher la pression."*

De fait, dès le 19 octobre, si les 48 Etats du Commonwealth décidaient de demander le renforcement des sanctions, Margaret Thatcher se prononçait contre, en arguant des "progrès" de Prétoria.

Dès le 19 octobre, Prétoria annonçait qu'un premier accord était intervenu sur sa dette et que huit des 21 milliards de dollars dus se trouvaient reportés en 1993. Un accord conclu vingt jours à peine après la pendaison du militant anti-apartheid Mangena Jeffrey Boesman, exécuté malgré les appels de la communauté internationale...

R.F

■ COMMUNIQUE

Le MRAP se réjouit de la libération prochaine de 8 prisonniers politiques sud-africains, dont Walter Sisulu, incarcé depuis 26 ans. Cette libération est la première victoire de la résistance locale et de la solidarité internationale.

Incontestablement, la rencontre prévue entre Frederick De Klerk et Desmond Tutu et la prochaine tenue du sommet du Commonwealth ont aussi contribué à cette avancée significative.

Cependant, ce geste ne saurait occulter la persistance quotidienne de l'apartheid douloureusement vécu par des millions de Sud-Africains - des pendaisons continuent à avoir lieu - ainsi que le maintien en prison de Nelson Mandela qui continue à exiger en contrepartie de sa libération des droits politiques égaux pour tous.

Pour le MRAP, seules des sanctions effectives concrétisées par la rupture des relations économiques et diplomatiques entretenues par de nombreux Etats avec Prétoria pourraient véritablement destabiliser les fondements de l'apartheid.[...]

Le 11 octobre 1989

ISRAEL : 40 000 ARRESTATIONS

Commencée le 9 décembre 1987, l'Intifada des Palestiniens entre dans son 23ème mois. La presse vient de faire état d'un bilan partiel très inquiétant. Selon le procureur général Amnon Strashnow, 13 600 Palestiniens seraient encore en prison sur les 40 000 arrêtés depuis le début de l'insurrection. Les tribunaux militaires israéliens auraient vu défiler plus de 18 000 personnes.

La répression dans les territoires occupés a fait, selon d'autres sources, 600 tués et des milliers de blessés.

Le gouvernement israélien a par ailleurs rejeté le 6 octobre dernier le plan de paix Moubarak qui, sur proposition du président égyptien, demandait que des négociations soient entamées entre les Israéliens et une délégation palestinienne ne représentant pas officiellement l'OLP. Le Likoud de M. Shamir a pris la responsabilité de ce refus contre l'avis des travaillistes.

Enfin, militant pacifiste Abie Nathan a été, le 3 octobre dernier, à 6 mois de prison ferme pour avoir rencontrer Yasser Arafat. Abie Nathan avait déjà eu des ennuis pour avoir, en 1965, atterri en Egypte pour symboliser la paix possible entre les deux pays alors en guerre. *"Je ne cesserai pas le combat"*, a-t-il déclaré, *"ce ne sont ni nos balles, ni leurs pierres qui peuvent résoudre le problème"*.

EUROPE : DROIT D'ASILE EN PERIL

Les 3èmes Assises européennes sur le droit d'asile se sont déroulées les 7 et 8 octobre derniers à Genève. Plusieurs dizaines d'associations (de réfugiés, d'exilés, de demandeurs d'asile et de solidarité) étaient présentes. Le gros du débat a tourné autour des accords dits de Schengen et de Trévi qui mettent profondément en cause le droit d'asile dans les pays concernés. Le Mrap y était représenté et Mouloud Aounit a présidé l'un des ateliers consacré au rapport entre le mise en cause du droit d'asile et le racisme qui sévit durement dans certaines régions de cette Europe. Ces rencontres ont débouti à une série de résolutions-prises de positions, mais pas d'actions collectives concrètes en vue. La délégation du Mouvement a néanmoins pu entrer en contact avec un certain nombre d'associations européennes avec lesquelles il sera possible de travailler en commun, notamment au niveau de l'échange d'informations.

AGENDA

THEATRE

■ L'INNOMMABLE

Il y a quelques années, une vieille dame était assassinée par son jardinier de 19 ans. Fait divers ? Pas sûr, la dame était juive et le jardinier un antisémite fou furieux. Jean-Pierre Sarrazac est parti de ce meurtre pour imaginer un dialogue entre le meurtrier et sa victime. Dialogue qui n'explique rien, n'énonce aucune vérité pour mieux donner à voir l'obscurantisme et l'aveuglement, l'innommable.

Pierre-Etienne Heymann a monté sa pièce, *La Passion du jardinier*, à la Maison des Arts de Créteil et la présente du 10 novembre au 2 décembre.

Renseignements : 49 80 40 76.

MUSIQUE

■ AFRICASIA

C'est la 5ème édition de *l'Africasia* et cela se tient du 9 au 18 novembre, à l'espace Magnan à Nice. Conteurs, musiciens, chanteurs de France, d'Algérie ou d'Afrique noire, voire d'Inde. Une manifestation mêlée et intéressante.

Renseignements au 93 86 28 75.

■ LES ALPES D'ASIE

Le Festival des Peuples, à Annecy et sa région, est une manifestation ambitieuse et sympathique qui tente de faire découvrir les peuples, les cultures, les images du monde.

L'édition 89, consacrée aux *Visages d'Asie* est organisée par de nombreuses associations (dont le Mrap). Cinéma, danse, chants, conférences, débats, rencontres, expositions, stages, toutes les formes sont mêlées pour tenter de présenter une image complète et variée de l'Asie aujourd'hui et hier.

Commencée fin octobre, cette manifestation dure jusqu'au 13 décembre prochain !

Tous renseignements auprès des associations participantes et des lieux de spectacle. En particulier à la M.J.C. d'Annecy, au 50 23 43 48.

■ AFRICOLOR

C'est encore un peu loin, mais il faut s'y préparer, corner la page de l'agenda. Le TGP de St-Denis (93) nous offre *Afri color*, festival de musiques africaines. A l'affiche, Papa Wemba, Ray Lema, Femi Anikulapo Kuti, Tony Allen et quelques autres du même calibre. Le tout sur trois jours seulement.

Réservations au 42 43 17 17.

■ NOIRES

La Maison des Cultures du Monde présente une série de trois spectacles autour du thème *"Trois échos de la musique noire"*. Avec la Côte d'Ivoire (7 au 12 novembre), la Guadeloupe (15 au 19 novembre) et Dallas (5 au 22 décembre), la mise en parallèle de trois résonnances.

Les concerts ont lieu à Paris, au 101, Bd Raspail. Tél. : 45 44 72 30.

■ LA BANLIEUE-CHOC

Big Bang Banlieue, c'est à Mantes-la-Jolie (78), du 3 au 18 novembre. Le *"premier festival de la création artistique en banlieue"* présentera nombre de spectacles de danse, de théâtre et de musique.

Le 10 novembre, ce sera le Théâtre de la Carriéra, le 11, Lounès Tazaït et son Maghreb de canard. A voir également Richard Bohringer se colletant avec le *J'accuse* de Zola.

Le reste du programme et les réservations en téléphonant au 30 94 15 93. Ils nous attendent.

CINE

■ UN CINE-MONDE

Le 16 novembre débute à Amiens le 9ème Festival de cinéma de la ville. Une manifestation ouverte sur le monde et qui ne faillira pas à sa tradition. Le cinéma chilien des années 80, un hommage à Sammo Hung (le plus grand acteur de Hong-Kong), le marché des Indépendants et du tiers-monde, bref des films de tous les coins de la planète.

Tous renseignements au 22 91 01 44.

■ MIROIRS

Images des immigrations, c'est le titre générique de l'ensemble de films et vidéos présenté du 20 au 24 novembre à Paris (29, rue d'Ulm) par le FAS et le ministère de l'Education nationale (avec les Rencontres audiovisuelles). Femmes, histoire, éducation, exclusion, tous les thèmes sont présents.

Renseignements au 46 57 11 67.

LIVRES

■ LIVRES A LA PELLE

"En plein hiver, il y a encore des feuilles avec de drôles d'oiseaux autour." Une petite phrase choisie par le Salon du Livre de Jeunesse pour présenter son ambition, dire que les enfants sont invités en priorité.

La Salon de Montreuil (30 novembre au 4 décembre), avec des milliers de livres exposés, la plupart des éditeurs présents, des débats et des prix comme chez les grands, c'est du sérieux. Le thème chosi cette année est celui des droits de l'enfant. Sérieux et d'actualité, cela ne signifie pas ennuyeux : les enfants savent, à Montreuil, trouver les bonnes feuilles.

Sous chapiteau, place de la Mairie de Montreuil, au métro du même nom. Incontournable.

■ L'importance des femmes dans la Révolution française n'est plus un mystère pour qui a suivi les sorties éditoriales de ces derniers mois.

Avec son dernier ouvrage, *La véritable Madame Roland*, Marianne Cornevin dresse un portrait biographique qui va bien au-delà de l'étude de caractère personnelle et historique. Madame Roland est ici présentée dans son temps, en actrice d'un prodigieux bouleversement. Les traces qu'elle a laissées (courrier, mémoires) sont suffisamment nombreuses pour que l'âme de celle qu'on présenta comme une égérie soit précisément cernée.

C'est une femme et une révolutionnaire qu'on nous présente. (Ed. Pygmalion)

■ Désarmement et développement, les deux questions sont liées, c'est aujourd'hui une évidence. C'est aussi une question de survie pour l'humanité. *La paix des grands, l'espoir des pauvres* regroupe des articles publiés dans *Le Monde diplomatique* et préfacés par Claude Julien. Documenté et informatif. (Ed. La Découverte)

■ Le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) fut victime d'une campagne de presse l'accusant de servir des objectifs subversifs... *Le Figaro* était de la charge. Bernard Holzer, secrétaire général du CCFD, a accordé un entretien, aujourd'hui publié en livre, à Frédéric Lenoir. Ni justification, ni reniement, ce livre est surtout un témoignage de l'intérieur sur le travail d'une ONG, les difficultés et les enjeux de l'intervention humanitaire.

Les risques de la solidarité, entretiens sur le CCFD, Ed. Fayard.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cédex 11
Tél. : 48 06 88 00

Directeur de la publication
Albert Lévy
Rédaction en chef
René François
Chérifa Benabdessadok
Administration/gestion
Marie-Odile Leuenberger
Publicité
au journal
Maquette (P.A.O.)
LA GRAF
Tél. : 48 51 60 18
Impression
Montligeon
Tél. 33 83 80 22
Commission paritaire
n° 63634
ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1989-4

RESULTATS DU CONCOURS

BON DE SOUTIEN : 10 F CONTRE LE RACISME

- 1er tirage : 11 sept. 1989
Numéro gagnant : 350611
PRIX : 1 platine disque cassette laser

- 2ème tirage : 15 déc. 1989
PRIX : 1 séjour touristique 1 ordinateur individuel tableaux, sérigraphies

Les bons sont à votre disposition au siège du Mrap et dans les comités locaux.

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de
SULLY
Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher
85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare
Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs
CATALOGUE GRATUIT
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6e
5 % sur présentation de cette annonce

NANTES EN FETE. C'est le thème de l'Europe qui fut au coeur de la fête annuelle du comité de Nantes. Le risque de voir s'institutionnaliser une citoyenneté à deux vitesses, l'une pour les Européens et l'autre pour les immigrés hors CEE a été précisément débattu ainsi que les divers signes relatifs à la montée de l'extrême-droite en Allemagne et en France.

GRENOBLE EN ENQUETE. Les amis de Grenoble vont mener une enquête auprès des lycéens. Lors d'une réunion, J.J. Kirkyacharian a constaté que "le racisme a fait des progrès ces derniers mois". Il a également donné lecture de lettres anonymes au contenu raciste et à la forme scabreuse qui lui ont été adressées. Nous attendons avec Jean-Jacques que les pouvoirs publics se saisissent de cette affaire et lui exprimons notre chaleureuse solidarité.

PAU : DEMANDEZ LE PROGRAMME. Plusieurs débats sont annoncés pour les semaines à venir à Pau dont un sur la citoyenneté, avec Alain Miranda, lequel suivra la projection du film de René Vautier, *Vous avez dit français ?* (le 15 décembre). D'autre part, l'excellente exposition sur l'abolition de l'esclavage est toujours à votre disposition (location : 300 Frs par semaine). Cette expo, savante et pédagogique, se présente en 33 panneaux (80x60 cm), plastifiés, munis d'oeillets pour l'accrochage.

CHATEAUDUN : OUVERTURE ET PLURALISME. Le Mrap est ouvert à tous : tel fut le sens de l'appel de l'Assemblée générale du CL dunois (13 oct.). Parmi les actions engagées cette année, signalons : la participation à la création d'un collectif pour les droits civiques et une intervention permanente et multiforme auprès des autorités pour aider les personnes victimes de mesures administratives abusives.

LIMOGES : MANDELA SONGE. Dans le cadre du Festival des Francophonies, Jacques Chevassus, président-délégué du Mrap, a présenté le spectacle "Mandela songe". Créé à partir d'un texte d'Hélène Cixous (in *Pour Nelson Mandela*, Ed. Gallimard), ce travail poético-musical est le fruit de l'appui technique de l'association ADIAM, de la rencontre d'un enseignant limousin qui a travaillé avec Antoine Vitez et de quatre musiciens, dont Philippe Ponty. Au-delà du cas Mandela, "le Mrap entend défendre tous les hommes, toutes les femmes, tous les enfants privés de liberté, atteints dans leur dignité, torturés ou assassinés parce qu'ils sont d'une autre couleur ou d'une autre religion". (*L'Echo du Centre*, 22 septembre 89)

OLERON EN DEBAT. Une conférence-débat sur l'extrême-droite en Europe se tiendra le 1er décembre.

BOLLENE : EDUCATION. Projection du film *L'ami retrouvé* et conférences sur le nazisme auprès de deux collèges ainsi qu'une séance publique. (16 et 17 novembre)

FEDE LOIRE-ATLANTIQUE EN REVUE. *Le Pont transcouleur*, revue éditée par la Fédé en est à sa 17ème parution. Au sommaire : des articles sur la loi Joxe, sur la solidarité avec la Guadeloupe, et sur le Maghreb, ainsi que des informations pratiques et culturelles.

MARSEILLE : INFOS 13. Dans son bulletin mensuel n°13, la Fédé des Bouches-du-Rhône publie la liste des avocats amis ou proches du Mrap avec lesquels il faut prendre contact en cas d'agression ou d'injures à caractère raciste. Il reprend également un texte de Paul Kessler sur la situation au Proche-Orient paru dans le *Monde diplomatique*. Infos 13 : un bon outil d'information et d'action.

LILLE : TOUS CONTRE LES FACHOS. 25 associations ont participé à la manifestation du 30 septembre pour protester contre l'attaque d'un stand du SCALP (Section Carrément Anti-Le Pen) lors de la braderie annuelle. Les amis du Mrap avaient également été malmenés par le groupe para-militaire d'extrême-droite. Les signataires de l'appel à la manif insistent sur le fait qu'"il est indispensable d'apporter notre solidarité avec toutes les victimes des résurgences fascistes et xénophobes.

DIFFERENCES DECEMBRE

Qu'est-ce que l'apartheid ? Quelles sont ses racines ? Qui sont ses complices ? Peut-on le réformer ?

Parce que la Namibie s'ouvre à l'indépendance, que le peuple sud-africain avance vers sa libération, que l'apartheid demeure, ce numéro est un événement.

Disponible dès le 15 décembre au siège du journal, sur commande ou par abonnement.

VOUZON CONTRE LE NEO-NAZISME

Le comité local d'Orléans réagit au sinistre voisinage du château du Corvier qui abrite des rencontres néo-nazies.

Venus des quatre coins de France, environ 300 nostalgiques du IIIème Reich s'étaient réunis à la fin du mois de septembre au château du Corvier (Loir et Cher) près d'Orléans. Ils fêtaient dans la forteresse "l'Equinoxe", date importante de la mythologie "aryenne". Ils ne cachent ni leurs héros - Hitler et Barbie -, ni leurs ennemis - les Arabes, les juifs, les tziganes -, ni leurs livres de chevet - Mein Kampf et le mythe d'Auschwitz -, ni leurs slogans ouvertement racistes, antisémites, totalitaires.

Les amis du comité local d'Orléans ont vite et bien réagi à ce sinistre voisinage. Ils ont organisé en la présence de Pierre Krausz (chargé du Bureau national des questions relatives à l'antisémitisme et au néo-nazisme) et de Norbert Haddad (responsable national des comités locaux) une rencontre très réussie à la mairie de Vouzon. P. Krausz a animé le débat dont le thème portait sur "le nazisme aujourd'hui : que représente-t-il et comment le combattre ?". Les citoyens, comme les élus d'Orléans et de Vouzon, et les représentants de nombreuses associations ont répondu à l'appel. La presse s'est largement fait l'écho de l'initiative. Le CL d'Orléans redémarre donc avec à son actif une initiative aussi vigoureuse.

Rappelons que le président du PNFE (groupuscule néo-nazi) comme le secrétaire général du syndicat d'extrême-droite (FPIP), Serge Lecanu, qui ont tous les deux été inculpés dans l'affaire de l'attentat raciste de Cagnes-sur-Mer, semblent avoir des liens directs avec les activistes du château du Corvier (lire article p. 2).

...Le Mrap telex...Le Mrap telex...Le Mrap tel

■ **Europe - contact.** M. Ganem, secrétaire nationale chargée de la question européenne, a rencontré les représentants de différents groupes parlementaires ainsi que nos amis du MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie). Elle a remis à tous un dossier destiné à argumenter la nécessité de lever l'immunité parlementaire de Le Pen. (fin septembre)

■ **Ciné-débat.** R. Pac anime un débat sur le racisme aux U.S.A. à la Maison de la Culture de Chilly-Mazarin au cours d'une soirée cinéma organisée par le CL (6 octobre)

■ **Tibet-Mrap.** T. Mérieux, chargé des relations internationales, s'est entretenu avec Mme de Celle, de l'Association des Tibétains en France, à la suite de l'accréditation par le Mrap d'un Tibétain à l'ONU en août 1989. (9 octobre)

■ **Le Pen (encore) condamné.** Pour avoir qualifié l'existence des chambres à gaz de "détail de l'Histoire" le 13 décembre 1987, J.M. Le Pen, président du Front national, poursuivi par le Mrap, avait été condamné en référé par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 23 septembre 1987. La Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi qu'il avait formé contre un arrêt de la Cour d'Appel confirmant cette décision. (18 octobre)

■ **Justice est faite.** La Cour d'Appel de Paris vient de confirmer un jugement qui avait été rendu le 12 octobre 1988 par le Tribunal de Grande Instance qui avait condamné l'hebdomadaire "Rivarol" à verser au Mrap 10 000 Frs de dommages-intérêts pour avoir écrit que le Mrap "était contrôlé par le parti communiste". "Le Mrap continuera à attaquer en justice tous ceux qui, de la sorte, le diffameront en remettant en cause son indépendance vis-à-vis des idéologies et partis politiques". (3 octobre)

■ **Hommage à Pierre Paraf.** Les associations, dont le Mrap, dans lesquelles Pierre Paraf a joué un rôle actif honoreront sa mémoire le 1er décembre à 18 heures, lors d'une réunion à l'Espace Messidor (146 rue Fg-Poissonnière, Paris 10ème).

■ **Poursuite contre Le Gallou.** Sous l'intitulé "L'émeute de Gennevilliers", J.Y. Le Gallou signe le 27 septembre dernier un article dans "Présent", journal d'extrême-droite, un article dans lequel il s'en prend aux jeunes issus de l'immigration et profère à leur encontre des propos à caractère raciste. Le Mrap a décidé d'engager des poursuites judiciaires contre leur auteur ainsi que son directeur de publication

ANNONCE

Le Mouvement Anti Apartheid recherche un permanent à plein temps :
- travail de rédaction et d'analyse (actions contre la répression, interventions auprès du gouvernement, publications, etc)
- travail de secrétariat
- bonnes connaissances en anglais et aptitudes d'animateurs appréciées
Lieu de travail : Paris
Salaire mensuel net : 7 000 F
Envoyer lettre et CV à MAA BP 109 75463 PARIS CEDEX 10